

**COMPTE-RENDU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 NOVEMBRE 2006 A 20 HEURES**

**PRESENTS** : M.M. PIETTE, Bourgmestre ;

DUMONT, ANCIEN, DE WOUTERS, BOCART, Echevins  
de MONTPELLIER, BENS, MOUTON, DEKONINCK, BINAME, GAILLARD, FAELES-  
VAN ROMPU, COLOT, RONDIAT, PUISSANT-BONATO, GILLES, CARLY, Conseillers  
Et Mme SEPTON, Secrétaire Communale.

LE CONSEIL,

**1° PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : A l'unanimité ; RATIFIE : le procès-verbal de la séance précédente.

**2° ARRETES DE POLICE : RATIFICATION** : A l'unanimité ; RATIFIE : divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre

**3° FABRIQUES D'ÉGLISE : COMPTE 2005 : AVIS** : Mme la Conseillère M. PUISSANT-BONATO entre en séance. A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour émettre un avis favorable à l'approbation du compte 2005 de la Fabrique d'église de Denée :

<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
Denée	30.743,65€	25.546,29€	+5.197,36€	21.454,00€

**4° FABRIQUES D'ÉGLISE : BUDGET 2007 : AVIS** : Etant entendu que la Fabrique d'église d'Anhée serait interrogée pour savoir si des rentrées locatives sont bien prévues en 2007 pour le presbytère ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2007 des Fabriques d'église suivantes :

<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
PROTESTANTE	14.385,00	14.385,00	--	156,15
ANNEVOIE	7.000,91	7.000,91	--	4.319,79
DENEE	45.677,67	45.677,67	--	16.804,56
ANHEE	68.692,09	68.692,09	--	10.013,01

**5° CPAS- COMPTE 2005-BILAN-COMPTE DE RESULTATS : APPROBATION** : Attendu qu'en 2004, le résultat budgétaire du service ordinaire du CPAS d'Anhée, se solde par un déficit de 49.661,20€ ; Attendu qu'en 2005, le résultat budgétaire du service ordinaire du CPAS d'Anhée, se solde par un déficit de 86.085,09€ ; Attendu que les charges du CPAS d'Anhée sont de plus en plus lourdes à supporter en raison notamment de l'augmentation constante du nombre de revenus d'intégration à payer (70) et du nombre de familles de personnes étrangères à prendre en charge (43) ; Attendu que malgré la réalisation d'un Programme Communal du Logement développé depuis 2000 sur le territoire communal, il n'est pas pensable de fournir un logement adapté à ces 43 familles étrangères dont le CPAS d'Anhée a à s'occuper ; Attendu que de surcroît, la plupart du temps, ces familles étrangères préfèrent s'établir dans des zones plus urbanisées et refusent de se loger dans la commune ; Attendu que dès lors, il s'ensuit une réduction de l'intervention financière de l'Etat fédéral à 50% pour la prise en charge de ces familles, alors que cette intervention était de l'ordre de 100% il y a quelques années ; Attendu que par conséquent, le CPAS d'Anhée, ne sait plus faire face à cette situation financière déficitaire, en raison du fait que les recettes versées par l'Etat fédéral se voient malheureusement réduites de plus en plus ; Attendu que l'Etat fédéral ne semble pas se soucier des réelles difficultés financières que sa politique envers les CPAS provoque ; Attendu que l'intervention financière annuelle de la Commune d'Anhée pour son CPAS est passée de 399.999,99€ en 2004 à 514.567,20€ en 2005 et à 514.567,23€ à majorer de 115.253,64€, (soit une intervention totale de 629.820,84€) en 2006 ; ces augmentations malmenant inévitablement les finances communales ; Etant entendu, qu'à la demande unanime du Conseil Communal, une motion serait adressée au Ministre-Président de la Région Wallonne, ainsi qu'au Ministre wallon de Tutelle sur les Communes, aux fins d'attirer leur attention sur les problèmes de financement des CPAS qui se répercute inévitablement sur les finances communales et pour solliciter leur soutien et leur intervention dans ce cadre. M. G. DEKONINCK, président du CPAS, après avoir commenté les résultats du compte 2005 du CPAS et répondu aux questions de l'assemblée, se retire pour le vote. A l'unanimité, APPROUVE : I/1° le résultat budgétaire de l'exercice 2005 : au service ordinaire : droits constatés nets : 1.538.679,11€ ; engagements : 1.624.764,20€ ; résultat budgétaire négatif de l'exercice : -86.085,09€ au service extraordinaire : droits constatés nets : 1.817,16€ ; engagements : 50.000€ ; résultat budgétaire négatif de l'exercice : -48.182,84€. 2° les résultats comptables de l'exercice 2005 : au service ordinaire : droits constatés nets : 1.538.679,11€ ; imputations comptables : 1.543.375,44€, résultat comptable négatif de l'exercice : -4.696,33€ ; au service extraordinaire : droits constatés nets : 1.817,16€ ; résultat comptable positif de l'exercice : 1.817,16€. II/ le bilan au 31/12/2005 tel que présenté se chiffrant à l'actif et au passif à 140.789,52€ III/le compte de résultats pour l'exercice 2005 tel

que présenté avec un total des charges s'élevant à 1.544.993,39€, un total des produits se chiffrant à 1.443.540,62 et un mali de l'exercice de 101.452,77€. M. G. DEKONINCK rentre en séance.

**6° AFFECTATION DES SOLDES D'EMPRUNTS : DECISION** : Attendu qu'il reste des soldes inutilisés pour plusieurs prêts à savoir : le prêt n° 1159 pour un montant de 2.938,73€, le prêt n° 1169 pour un montant de 4.586,90€, le prêt n° 1189 pour un montant de 5.393,22€, le prêt n° 1216 pour un montant de 1.503,68€ et le prêt n° 1252 pour un montant de 1.986,15€ ; Attendu que le total des soldes disponibles atteint le chiffre de 16.408,68€, constituant des fonds propres du service extraordinaire ; Considérant qu'il apparaît opportun d'affecter ces soldes disponibles au financement des dépenses extraordinaires suivantes : 1° travaux de pose de semis et engrais pour le terrain de football à Bioul ( 4.965€), 2° travaux de maintenance des salles de fêtes ( 9.503,78€) et 3° achat de la grange Libois à Bioul (5.500€) ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour affecter le solde des emprunts mentionnés plus haut au paiement des dépenses extraordinaires suivant le tableau repris ci-dessous :

N° prêt	Libellé	Article budgétaire	N° Compte	Montant du solde à réaffecter	Objet de la réaffectation	Article budgétaire
1159	voirie 2006	421/731-60	091-3208913-85	2.938,73	Maintenance Salles 2005	763/723-60/2005
1169	Station épuration (Warnant)	87709/730-60	091-3220686-24	4.586,90	Pose semis & engrais terrain foot. Bioul	76403/72102-60
1189	Voirie 2000	421/731-60	091-3247008-59	5.393,22	Achat grange LIBOIS (Bioul)	76203/712-60
1216	Toitures église HLW	79005/723-60	091-3280288-68	1.503,68	Maintenance Salles 2005	763/723-60/2005
1252	Bâtiments Caux 2004	000/724-60	091-3295287-32	1.986,15	Maintenance Salles 2005	763/723-60/2005

**7° MODIFICATIONS BUDGETAIRES 2006 : DECISION** : Par 13 voix pour et 3 abstentions (M. de MONTPELLIER, Mme GILLES et M. CARLY) ; MARQUE SON ACCORD : 1° la modification budgétaire n°3 du service ordinaire de l'exercice 2006 se résumant comme suit : recettes en plus : 84.435,04€; recettes en moins : 1.000€ ; dépenses en plus : 174.564,50€; dépenses en moins :89.306,77€ ;le nouveau boni étant ramené à 2.039,47€.

2° sur la modification budgétaire n°4 du service extraordinaire de l'exercice 2006 se résumant comme suit : recettes en plus 966.147,23; recettes en moins : 67.500,00€ ; dépenses en plus : 973.647,23€; dépenses en moins : 75.000,00€ ; cette modification budgétaire étant présentée en équilibre recettes-dépenses aux montants de 5.676.281,39€.

**8° ACQUISITION DE MOBILIER DE PLAINES DE JEUX ; DECISIONS** : Dans le cadre d'un projet d'installation de mobilier de plaines de jeux à Bioul et à Haut-Le-Wastia ; Vu le crédit budgétaire prévu à cette fin au service extraordinaire du budget de l'exercice 2006 ; Vu le projet présenté estimé à € ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : 1° sur le projet présenté ; 2° pour que le marché pour l'acquisition de ce mobilier de plaines de jeux soit passé par procédure négociée sans publicité ; 3° pour approuver pour ce faire, le cahier spécial des charges administratif et technique et 4° pour charger le Collège Echevinal des formalités y relatives.

**9° INTERCOMMUNALES –ASSEMBLEES GENERALES : ORDRE DU JOUR : DECISIONS** : A l'unanimité ; approuve : le contenu des points inscrits aux ordres du jour des Assemblées Générale des différentes intercommunales dans lesquelles la commune d'Anhée est représentée : 1° AIEG : le 01/12/2006 : plan stratégique 2007, mise en conformité des statuts de l'AIEG avec le décret du 196/07/2006. 2° IMAJE : le 28/11/2006 : plan stratégique 2007, budgets 2007, désignation des représentants de la commune de Profondeville. 3° INASEP : le 29/11/2006 : modifications des statuts organiques de l'Intercommunale (décret wallon du 19/07/2006), acte de fusion par absorption de l'AIECE et l'IERS à l'INASEP, modification du capital INASEP (parts « A »), approbation du plan stratégique pour 2007 et du plan de sécurité, approbation du budget 2007 et maintien de la cotisation statutaire en 2007, augmentation de capital liée aux activités d'égouttage (parts « G »), composition des instances INASEP, divers. Il est convenu que L'INASEP sera interrogée pour savoir quand seront enfin réalisés les stations d'épuration de Warnant et d'Haut-Le-Wastia, ainsi que le placement du collecteur de Maredret ?; ces travaux devant être réalisés depuis très longtemps, l'administration communale ayant posé les égouts qui lui incombait pour l'épuration des villages concernés... 4° BEP : le 28/11/2006 : approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20/06/2006, approbation des modifications statutaires, approbation du Plan Stratégique, approbation du Budget 2007, approbation de la désignation de M. S. BAUDART en qualité d'Administrateur Observateur au sein du Conseil d'Administration et du Comité de Direction du BEP en remplacement de Mme Anne DEMELENNE, retenue du Cabinet J-M DEREMINCE SPRL

comme Commissaire-Réviser pour les exercices 2007 à 2009 et fixation de ses émoluments annuels à 2.600€ htva. 5° BEP ENVIRONNEMENT : le 28/11/2006 : approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20/06/2006, approbation des modifications statutaires, approbation du Plan Stratégique 2007, approbation du Budget 2007, retenue du Cabinet J-M Deremince SPRL comme Commissaire-Réviser pour les exercices 2007 à 2009 et fixation de ses émoluments annuels à 5.000€ htva. 6° BEP EXPANSION ECONOMIQUE : le 28/11/2006 : approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20/06/2006, approbation des modifications statutaires, approbation du Plan Stratégique 2007, approbation du Budget 2007, retenue du Cabinet J-M Deremince SPRL comme Commissaire-Réviser pour les exercices 2007 à 2009 et fixation de ses émoluments annuels à 3.200€ htva. 7° IDEG : le 29/11/2006 : modification et adaptation des statuts, approbation du Plan stratégique 2007, Nominations statutaires : administrateurs-remplacement, commissaires-remplacement. 8° INATEL : le 29/11/2006 : modification et adaptation des statuts, approbation du Plan stratégique 2007, nominations statutaires : administrateurs-remplacement, commissaires-remplacement. 9° IDEFIN : le 29/11/2006 : modification et adaptation des statuts, approbation du Plan stratégique 2007, nominations statutaires : administrateurs-remplacement, commissaires-remplacement. 10° 1/A.I.E.M. : Assemblée générale extraordinaire le 01/12/2006, adaptation des statuts au nouveau Code des Sociétés, mise en concordance des statuts avec le décret de la Région Wallonne du 19/07/2006 publié au Moniteur belge le 23/08/2006, approbation du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire. 2/A.I.E.M. : Assemblée générale statutaire le 25/11/2006 : Attendu qu'en ce qui concerne le point 4 « fusion des intercommunales » de l'ordre du jour, le Conseil Communal d'Anhée, souhaite, en vertu du principe d'autonomie communale, au vu de la qualité et de la proximité du service, de la qualité et du prix intéressant de l'eau, de la motivation et de la compétence du personnel de l'intercommunale en place et de la saine situation financière de l'AIEM, soutenir le principe d'autonomie de l'intercommunale AIEM et le rejet de proposition de fusion ; DECIDE : d'approuver le contenu des points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25/11/2006 : A l'unanimité : Pt 1 : plan stratégique 2007 ; A l'unanimité : Pt 2 : budget 2007 ; A l'unanimité Pt 3 : désignation d'un administrateur en remplacement de la place vacante de M. Benis ; Par 15 voix pour et une contre (Mme GILLES) : Pt 4 : fusion des Intercommunales (autonomie de l'AIEM) ; A l'unanimité ; Pt 5 : règles d'évaluation ; A l'unanimité : Pt 6 : approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire. Le Conseil Communal charge ses délégués de se conformer à la volonté majoritaire exprimée ce jour. Ils rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein du conseil communal. Le Conseil Communal charge le collège Echevinal de veiller à l'exécution des présentes délibérations.

**10° TRANSACTION IMMOBILIERE : DECISION** : Vu sa délibération du 22/06/2006 portant approbation du procès-verbal de la vente publique volontaire aux enchères des lots 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du lotissement communal « A l'Agauche » à Bioul ; Considérant que, parmi les 189 lots mis en vente publique, les lots 4 et 5 exceptés ( réservés à « la Dinantaise »), les lots 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 10 n'ont pas trouvé acquéreurs ; qu'ils sont donc proposés à la vente de gré à gré aux mêmes conditions que celles qui régissaient la vente publique ; Vu la délibération du Conseil Communal du 19/10/2006 relative à l'approbation de la vente de gré à gré des lots 3,7 et 8 ; Considérant qu'une offre a été déposée en l'étude de maître Grandjean, notaire instrumentant chargé de la rédaction des actes ; que cette offre émane de : \* M. Philippe VANDER AUWERA et Mme Rose GASPART, domiciliés rue Haut-Baty, 23 à Harsimont qui offrent pour **le lot 10**, d'une contenance de 10 ares 17 centiares, un montant de 35.595,00€, outre les frais, soit 35,00€ le m2 ; Vu l'accord de principe donné sur cette proposition par le Collège des Bourgmestre et Echevins ; Vu le procès-verbal d'expertise établi en date du 06/09/2005 par le bureau de l'enregistrement à Dinant, qui attribue à ces différents biens une valeur vénale de 35,00€ le m2, valeur par ailleurs approuvée par le Conseil Communal le 04/05/2006 ; A l'unanimité ; DECIDE : d'entériner l'accord de principe émis par le Collège et d'approuver la vente de gré du lot 10 du lotissement communal « A l'Agauche » à Bioul aux personnes visées plus haut et aux mêmes conditions que celles en vigueur pour la vente publique. Le produit de cette vente fera l'objet d'une inscription en recettes extraordinaires du budget communal de l'exercice 2006.

Le Conseil Communal ayant unanimement marqué son accord, il est passé au point suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour :

**ACQUISITION D'UN VEHICULE D'OCCASION POUR LE SERVICE VOIRIE** : Vu le crédit budgétaire de 20.000€ qui est prévu à cet effet, au service extraordinaire de l'exercice en cours; Vu l'opportunité d'acquérir une camionnette d'occasion ; Vu l'offre faite en date du 09/11/2006, par le garage WILMET à Avin-Hannut pour un véhicule de marque IVECO, type 35 C 12 HPI – cabine simple 3 places avec benne basculante, immatriculé pour la première fois le 09/12/2002 et affiché au prix de 26.500€ ; Attendu que ce véhicule en bon état répond aux besoins de service ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : 1° pour acquérir auprès du garage WILMET à Avin-Hannut, un véhicule d'occasion pour le service voirie, de marque IVECO, type 35 C 12 HPI – cabine simple 3 places avec benne basculante, immatriculé pour la première fois le 09/12/2002, suivant son offre du 09/11/2006 et pour le prix de 19.000€ tvac ; 2° pour charger le Collège de l'exécution et du contrôle du présent marché.